



JORF

TEXTES PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Nom de la base de données

JORF

Site de diffusion des données publiques

<http://www.legifrance.gouv.fr>
rubrique : « JORF »

Contenu

Depuis 1990, le fonds documentaire des documents publiés dans l'édition « Lois et décrets » du Journal officiel est constitué :

- ✳ des lois, ordonnances, décrets, arrêtés ;
- ✳ des décisions émanant d'institutions ou de juridictions qui doivent être publiés au Journal officiel (Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Autorité de régulation des télécommunications ...) ;
- ✳ des avis et communications depuis le 1^{er} janvier 2002 (avis aux importateurs, exportateurs, avis de concours et de vacance d'emplois).

Ne sont pas versés les éléments suivants :

- ✳ pour le respect de la vie privée et dans un but de protection des données personnelles, certaines mesures nominatives sensibles tels que les décrets portant naturalisation, réintégration, mention d'enfant mineur bénéficiant de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par les parents et francisation de noms et de prénoms - les décrets portant changement de nom - les arrêts de la Cour de discipline budgétaire et financière.
- ✳ les informations publiées au Journal officiel n'ayant pas de portée juridique tels que les informations parlementaires, les informations relatives au Conseil économique et social, les informations diverses.

Contact

↳ Direction de l'information légale et administrative
Département de l'accès au droit
M. Pierre Larrède
26 rue Desaix - 75727 Paris cedex 15
Tél. 01 40 58 76 79
pierre.larrede@dila.gouv.fr

↳ Sur le site Légifrance :
http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/menu_licences.htm
Rubrique « procédure d'obtention des licences »

Avant 1990 : Les références des textes recensés dans le fichier du service de documentation du Secrétariat général du Gouvernement-(SGG) (ancien fichier LEX).

Nature des informations

Depuis 1990 texte intégral enrichi de mots-clés pour les lois, ordonnances et décrets.
Avant 1990, références assorties de mots-clés et résumés.

Périodicité de la mise à jour

✳ Quotidienne en fonction des dates de parution du Journal officiel (6 parutions par semaine).
La mise à disposition se fait en deux temps :
Dès 7 h du matin, le contenu du JO quotidien tel que publié dans l'édition « Lois et décrets ».
Ultérieurement, le même JO avec les enrichissements (mots-clés) apportés par le service de documentation du SGG.

Type de licence

La Direction de l'information légale et administrative propose la fourniture de l'ensemble des données, objets de la licence, dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de licence.
Il n'y a pas de partition possible pour la base JORF, la licence est globale.
Elle peut contenir le stock et/ou le flux.

Conditions de réutilisation

La réutilisation s'opère sous condition de signature d'un contrat de licence et contre paiement d'une redevance.

Éléments de tarification

Un arrêté du Premier ministre fixe annuellement le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction de l'information légale et administrative. (Arrêté du 19 novembre 2009 publié au JORF du 21 novembre 2009).
En 2010, le coût de mise à disposition des données pour une licence globale est de :
✳ 2063.12 € pour le stock. ✳ 993.80 € pour le flux annuel.

Format des données

Fichiers XML

Méthode de transfert

La procédure de transmission des données est effectuée à partir d'un serveur FTP.
Tous les fichiers restent disponibles sous forme d'archives mises à la disposition du licencié pendant une durée maximale de deux mois.